

**DÉCRET N° 2018 – 121 DU 11 AVRIL 2018**  
portant nomination de monsieur **Hervé DASSOUNDO**  
en qualité de Directeur général de l'Agence Nationale des  
Evénements Culturels et Sportifs et des Manifestations  
Officielles.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2017-506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2018-049 du 15 février 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports ;
- sur** proposition du Ministre du Tourisme, de la Culture et des Sports,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 11 avril 2018,

**DÉCRÈTE :**

**Article premier**

Monsieur **Hervé DASSOUNDO** est nommé Directeur général de l'Agence Nationale des Evénements Culturels et Sportifs et des Manifestations Officielles.

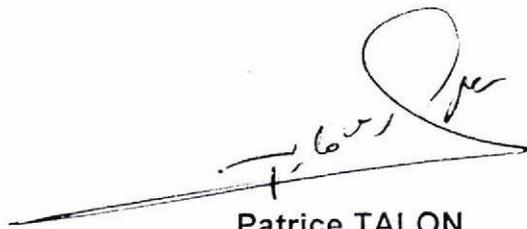
## Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 11 avril 2018

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie et  
des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre du Tourisme, de la  
Culture et des Sports,



Oswald HOMEKY

**AMPLIATIONS** : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MEF : 2 ; MTCS : 2 ; AUTRES MINISTERES : 20 ; SGG : 4 ;  
INTERESSE : 1 ; JORB : 1.